

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-11-1

Séance du jeudi 18 octobre 2012

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION POLONAISE DU 6 AU 10 DECEMBRE 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération du 27.06.2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19.05.2004 et l'avenant n°2 du 3.12.2008,
- VU la délibération n° CG-2010-4-10-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 6 au 10 décembre 2012 pour l'animation d'un stand polonais au marché de Noël d'Ensisheim,
- autorise la prise en charge des frais générés par cette action, évalués à 4 400 €, sur le programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185 du budget départemental 2012.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions